

ASG GAUCHY BASKET BALL

DOSSIER LICENCE



S A I S O N 2 0 2 4 - 2 0 2 5



Documents à fournir lors de l'inscription

LES DOSSIERS SERONT A RENDRE UNIQUEMENT LORS DES PERMANENCES

- **Les documents à remplir** : fiche inscription signée, règlement intérieur signé, charte du licencié, autorisations signées

- **Le règlement de la cotisation de la licence** :

Moyens de règlement acceptés :

- ✓ Chèque à l'ordre de l'ASG Gauchy
(merci d'indiquer le nom du licencié et la date de dépôt désirée derrière le ou les chèque(s))
- ✓ Coupons sport
- ✓ Chèques ANCV
- ✓ Espèces
- ✓ Pass sport

Possibilité de régler en plusieurs fois en chèque (3 fois maximum) la licence devra être réglé **en totalité avant le 31/12/2024**

Pensez à demander une facture à l'inscription si besoin, cela facilitera le travail de la trésorière

- **L'assurance**

La responsabilité civile est incluse dans la demande de licence, elle est obligatoire.

Vous pouvez souscrire une formule individuelle Accident lors

Chaque licencié recevra **par mail un lien de la part de la FFBB** (envoi@ffbb.com) pour renouveler ou créer sa licence.

Il faudra que chaque licencié **active sa préinscription**. (Vérifier dans les spam ou courriers indésirables).

Il devra y insérer une photo de face (**buste visage uniquement pas de casquette ou autre**) pour les plus de 16 ans, la carte d'identité devra être jointe obligatoirement dans l'espace personnel.

- **Certificat médical** :

Pour les moins de 18 ans : Pas de certificat médical obligatoire – Par contre un questionnaire de santé à remplir et valider en ligne.

Pour les plus de 18 ans : certificat médical OBLIGATOIRE sauf en cas de renouvellement, il faudra que le certificat médical date de moins de 3 ans

Seul le certificat médical sur l'imprimé FFBB sera accepté – Vous devrez le conserver pour le scanné dans votre espace personnel – AUCUN AUTRE CERTIFICAT NE SERA ACCEPTE

- **Surclassement** :

En cas de surclassement spécifique avec une visite chez un médecin agréé, aucun remboursement de la visite ne sera fait par le club

Pour tous renseignements :

➡ **Administratifs** :

Séverine : 📞 06.60.97.35.85 (laisser un message en cas de non réponse ou par SMS)
✉️ gauchybasket02430@gmail.com

➡ **Sportifs** :

Yvan : 📞 06 .16.97.67.49 (laisser un message en cas de non réponse ou par SMS)



Fiche d'inscription du licencié(e)



RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE/LA LICENCIÉ(E)

Renouvellement

Mutation

Création

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone domicile* : _____

Téléphone portable* : _____

Mail OBLIGATOIRE* : _____ @ _____

Problèmes médicaux éventuels : _____

*téléphones et adresse mail du responsable légal pour les licenciés mineurs

POUR LES MINEURS

Autorisation parentale (à compléter)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, _____ représentant légal de l'enfant _____ l'autorise à participer aux activités de l'ASG GAUCHY BB pour la saison 2024 – 2025. Les parents s'engagent à accompagner leur enfant ou à accepter les moyens de transport du club en déchargeant de toutes responsabilités et en les autorisant à faire procéder si besoin à toute intervention médicale d'urgence

Personnes à prévenir en cas d'urgence

| | Nom - Prénom | Téléphone portable | Téléphone domicile |
|----------------|--------------|--------------------|--------------------|
| Père | | | |
| Mère | | | |
| Autre personne | | | |
| Autre personne | | | |

POUR TOUS LES LICENCIÉ(E)S

Je soussigné (responsable légal pour les mineurs) _____ (de l'enfant :) _____

Accepte

N'accepte pas*

*cocher la case correspondante

que les photos ou vidéos lors des entraînements, stages, des matchs ou toutes autres manifestations organisées par l'ASG GAUCHYBB soient utilisées sur le site internet, les réseaux sociaux, sur des affiches, sur des documents pour la promotion du club ou dans la presse locale.

Date : ____ : ____ / ____

Signature du licencié ou responsable légal

En adhérant au club, le licencié (et son responsable légal pour les mineurs) s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur, et de le respecter.

Date :

Signature du licencié

Signature du Responsable légal si le Licencié est mineur



REGLEMENT INTERIEUR



L'ASG GAUCHY BB est affilié à la FFBB, association loi 1901

Le club de l'ASG GAUCHY s'engage

- Fournir les installations et le matériel nécessaire à la pratique des entraînements et des matchs : terrain, panneaux, ballons, sanitaires, vestiaires, douches sauf en cas de recommandations gouvernementales
- Fournir lors des rencontres un maillot à l'effigie du club, voir un short
- Créer au minimum 1 équipe par catégorie d'âge .Les équipes réserves (2,3, ...) seront créées uniquement si le nombre de joueurs le permet et si une personne majeure s'engage à suivre et s'occuper de l'équipe.
- Prendre en cas de blessure du joueur toutes les mesures et dispositions nécessaires. D'informer au plus vite le représentant légal ou autre personne inscrite sur la fiche d'inscription afin de permettre une intervention médicale urgente dans les cas les plus graves.
- Assurer au mieux le planning des entraînements défini en début de saison. D'ajouter, inverser ou même d'annuler des entraînements pour diverses raisons : organisation interne, fermeture de gymnase, fermeture lors de pandémie ... en informant dans les meilleurs délais le licencié ou le responsable légal.
- Fournir un ou plusieurs entraîneurs qui ont tout pouvoir décisionnel pour le contenu des séances d'entraînement, la composition des équipes et la stratégie de jeu mis en place tout en respectant l'axe de travail fixé par le responsable technique du club.
- Prendre en charge les sanctions financières qui sont de son fait comme gymnase fermé, entraîneurs absents, mauvais horaires, ...) en imputant cette charge au dirigeant ou entraîneur tenu pour responsable.

Le président

CHARTRE DU LICENCIÉ ET/OU DE SON RESPONSABLE LÉGAL

Le licencié et/ou son responsable légal s'engage :

1/ La licence

- Tous les joueurs, quel que soit leur catégorie, devront être **obligatoirement licenciés** et **assuré 15 JOUR après le 1^{er} entraînement** Si ce n'est pas le cas le joueur se verra refuser l'accès aux entraînements et aux matchs
- Lors de la remise du dossier de licence, il doit être **complet accompagné du montant de la cotisation**. Possibilité de régler la cotisation en 3 fois maximum par chèque daté à la date de l'inscription en indiquant le nom du licencié, les dates d'encaissement avant le 31/12/2024.

Tous les licenciés mineurs devront faire remplir et signer par leur responsable légal : la fiche d'inscription, les autorisations et le présent règlement intérieur.

Tous les licenciés majeurs devront remplir et signer la fiche d'inscription, l'autorisation de droits à l'image et le présent règlement intérieur.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SUR LES COTISATIONS

2/ sauf en cas de blessure :

- Le licencié devra participer assidument, (au minimum 2 entraînements/semaine), aux entraînements, les convocations pourront se faire en fonction de l'assiduité aux entraînements
 - Participation aux matchs pour lesquels il est convoqué,
 - Participation aux convocations des sélections départementales, régionales, voire nationales.
- Le non-respect de l'une de ces obligations pourra entraîner une suspension de match à domicile.

3/ dans tous les cas :

- Participer aux actions du club (vente de grilles de tombola ...),
 - Participer à la vie du club : tables de marques, arbitrage jeune, aide aux tournois...
 - Avertir dans les meilleurs délais des absences aux entraînements et minimum 48h00 avant les matchs et autres compétitions.
 - Respecter ses entraîneurs, coéquipiers, adversaires, officiels, dirigeants, spectateurs.
 - Respecter les horaires, des matchs, entraînements, actions bénévoles,
 - Respecter la propreté des lieux d'entraînements, de matchs, sanitaires et douches,
- Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction par les entraîneurs.

En cas de manquements répétés, relevant de l'éthique sportive, ou induisant une image négative du club le licencié pourra être convoqué devant la commission de discipline en vue d'une sanction plus importante.

4/ Le licencié et/ou son responsable légal :

- Participer régulièrement aux déplacements des équipes pour les matchs qui se déroulent dans d'autres clubs. Nous vous rappelons que :
 - o Si vos enfants participent à des compétitions régionales, il faut prévoir des déplacements sur l'ensemble de la région Hauts de France,
 - o Si vos enfants participent à des compétitions inter-régionales, il faut prévoir des déplacements sur l'ensemble de la Picardie,
 - o Si vos enfants participent à des compétitions départementales, il faut prévoir des déplacements sur l'ensemble de l'Aisne, parfois jusque Château-Thierry ou Saint-Michel...
- Une équipe pouvant être composée de 10 joueurs et un entraîneur, les déplacements ne peuvent pas être effectués avec seulement 3 voitures et le transport systématique par les mêmes parents.
- Venir au lieu de RDV pour favoriser le co-voiturage et la prise en charge de l'entraîneur
- Laver les maillots de l'équipe à tour de rôle avec les autres parents
- Toute tenue non rendue en fin de saison sera facturée au joueur et toute dégradation aux installations sera facturée au fautif

5/Faute technique et /ou faute disqualifiante

- Dès la 1^{ère} faute technique, le licencié devra effectuer un arbitrage club lors d'un match jeune, le responsable arbitre/OTM lui fera parvenir une convocation.
- En cas de faute technique ou disqualifiante, le licencié ou son responsable légal devra régler l'amende infligée par les instances fédérales avant d'être à nouveau convoqué
- Tout joueur qui se verra infliger un rapport suite à des incidents, à des fautes techniques et /ou disqualifiantes sera suspendu par le club et le responsable légal devra régler le montant TOTAL des frais et amendes imposés par les instances fédérales avant d'être à nouveau convoqué

Signatures valant engagement et acceptation du présent règlement.

Date : _____ / _____ / _____

Le Licencié

Le responsable légal



TARIFS LICENCES 2024 – 2025



| CATEGORIE | MONTANT A partir du 15/07/24 | MONTANT Du 15/06 au 15/07/2024 | INFOS DIVERSES | DOCUMENTS NECESSAIRE POUR INSCRIPTION D'UN LICENCIE | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|--|---|---|
| | | | | RENOUVELLEMENT/CREATION/ MUTATION | FRAIS MUTATION | |
| LOISIRS FEMININS 2005 et avant | 120€00 | 100€00 | | 1 – une adresse mail valide pour obtenir votre demande en ligne | A prévoir en plus du montant de la licence 65€00 | |
| SENIORS 2004 et avant | 180€00 | 160€00 | | 2 – Pour les plus de 18 ans, CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE sur imprimé FFBB En cas de renouvellement, il faudra un nouveau certificat médical si ce dernier date de plus de 3 ans | | |
| U20 2005 - 2006 | 180€00 | 160€00 | | 3 – Pour les moins de 18 ans PAS DE CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE Un questionnaire de santé sera à remplir et à valider en ligne | | |
| U18 2007 | 180€00 | 160€00 | | 4 – Fiche de renseignement club à compléter | | |
| U17 2009 - 2008 | 165€00 | 145€00 | Renseignez vous sur les aides pour les moins de 18 ans PASS'SPORT 50€00 (sous condition à partir de 6ans) | 5- Lire et signer le règlement intérieur du club | Catégorie non concernée par les frais de mutation | |
| U15 2011 - 2010 | 165€00 | 145€00 | | | | Catégorie non concernée par les frais de mutation |
| U13 2013 - 2012 | 165€00 | 145€00 | | | | Catégorie non concernée par les frais de mutation |
| U11 2015 - 2014 | 155€00 | 135€00 | | | | Catégorie non concernée par les frais de mutation |
| U9 2017 - 2016 | 155€00 | 135€00 | | | | Catégorie non concernée par les frais de mutation |
| U5- U6-U7 2020-2019 - 2018 | 120€00 | 100€00 | | | | Catégorie non concernée par les frais de mutation |
| DIRIGEANT | 90€00 | 70€00 | | | | |

Possibilité de régler en 3 fois avant le 31/12/2024, les chèques devront être donné à l'inscription
(Datés du jour de l'inscription – noter à l'arrière les dates d'encaissement)

Réduction famille du même foyer fiscal.

Applicable uniquement si les dépôts des dossiers se font à la même date : - 5% pour 2 membres, - 10% à partir du 3^{ème} membre sur la totalité du montant des licences